



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2023 à 19h15 tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Sont aussi présents :

Monsieur Christian Michel, directeur général
Madame Emmanuelle Michaud, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

100 Administration générale

1.1 Divulgence d'actes répréhensibles et non-respect d'une mise en demeure

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

«Article 157. Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité ont assisté.»

«Article 25. 14^o le mot «séance» employé seul désigne indistinctement une séance ordinaire et une séance extraordinaire;»

À cet effet tous les conseillers étant présent et tous acceptent de renoncer au délai de convocation considérant l'importance du dossier et de la décision à adopter

2023-02-038

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 28 février 2023 soit ouverte à 19h15 en présence d'aucun contribuable.

ADOPTÉ



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

0.1 Adoption de l'ordre

100 Administration générale

1.1 Actes répréhensible et non-respect d'une mise en demeure

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2023-02-039

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire de ce 28 février 2023 soit adopté tel que déposé par le directeur général, Monsieur Christian Michel.

ADOPTÉE

2023-02-040

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES ET NON-RESPECT D'UNE MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT la résolution 2022-09-209 dans laquelle le Conseil de la municipalité refusait la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offre 2022-01, en raison d'une augmentation fulgurante et ce malgré le retrait de nombreuses obligations au contrat et demandait de retourner en appel d'offre en modifiant encore une fois les conditions du contrat afin de rejoindre un plus grand nombre d'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE suite à la fermeture de l'appel d'offre 2022-02, aucun soumissionnaire ne s'est manifesté et aucune soumission ne fut déposée;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-10-225 demandait à la direction générale de retourner en appel d'offre public, cette fois pour un contrat de déneigement d'une année avec option d'une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions pour le 3^{ième} appel d'offre, encore une fois Carrière Clément Tremblay et fils fut le seul soumissionnaire et que la résolution 2022-11-242 leur octroyait le contrat pour l'année 2022-2023 avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire soit 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU' en octroyant le contrat pour une durée maximale de 2 ans le Conseil souhaite observer l'option de faire l'achat d'équipements de déneigement et ultimement faire le service de déneigement en régie;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a débuté les discussions avec la municipalité voisine de Bouchette qui sont aussi soumis à des coûts de déneigement très élevés, afin de vérifier les possibilités de regroupement et de collaboration intermunicipal pour le service de déneigement;
- CONSIDÉRANT QUE ces décisions du conseil sont publiques et ont fait l'objet d'articles médiatiques, les représentants de Carrière Clément Tremblay et fils s'en offensent et sont très mécontents du fait que le Conseil contemple de leur retirer des contrats;
- CONSIDÉRANT QUE lors du processus du 3^{ième} appel d'offre, les représentants de Carrière Clément Tremblay et fils ont tenté de rencontrer le Conseil à huis Clos, car ils considèreraient que la Direction générale aurait omis des détails importants de leur offre et ne les avait pas représentés correctement, rencontre qui fut refusé par le Conseil;
- CONSIDÉRANT QUE depuis ces décisions, les propriétaires et/ou représentants de la Carrière Clément Tremblay et fils enr., fournisseur de service à la municipalité, se sont lancé dans une campagne de salissage, font preuve de propos dégradants et méprisants envers les élus et les employés de la municipalité et plus spécifiquement visés vers la directrice générale adjointe;
- CONSIDÉRANT QUE le 24 octobre 2022, un représentant de l'entreprise s'est présenté pour le dépôt de l'unique soumission lors du 3^{ième} appel d'offre, et tout au long du processus d'ouverture de la soumission ce dernier a tenu des propos méprisants envers la directrice générale adjointe lui prêtant toute sorte d'intentions malveillantes à leur égard;
- CONSIDÉRANT QUE se retrouvant devant seulement une soumission, donc une seule option, le conseil par la résolution 2022-11-242 a résolu d'octroyer le contrat à Carrière Tremblay et fils lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022;
- CONSIDÉRANT QUE suite à l'octroi du contrat, l'entrepreneur, par le biais de leur avocat, a demandé le retrait de la clause de résiliation, sans quoi il n'effectuerait pas le contrat octroyé;
- CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} novembre 2022, par la résolution 2022-11-240, le Conseil a résolu de mandater la firme d'avocats Deveau pour la rédaction d'une mise en demeure afin de faire cesser toutes menaces, intimidations ou propos diffamatoires envers les élus et les employés municipaux de la part de ce fournisseur;
- CONSIDÉRANT QUE cette même résolution autorise toutes autres mesures légales auprès des autorités compétentes pour dénoncer et faire cesser ce type de comportement de la part de ce fournisseur et autorise aussi qu'une plainte soit déposée à la Commission municipale du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE la mise en demeure adressée à l'entrepreneur interdit aussi à Monsieur Mario Tremblay de se présenter au bureau municipal;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil tient à offrir le service de déneigement pour ses citoyens et visiteurs pour la saison 2022-2023 et qu'un mécanisme de suivi et contrôle du contrat de déneigement, en cas de problématique;
- CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2022-11-249, le Conseil accorde la modification au contrat de déneigement 2022-2023;
- CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Tremblay s'est présenté à la séance ordinaire du conseil du 7 février 2023, qu'il a déposé une lettre de réponse à la mise en demeure qui lui a été envoyée par courriel le 23 novembre 2023, suite à la divulgation d'actes répréhensibles de leur représentant envers les employés et le Conseil de la municipalité de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE jeudi le 23 février 2023 à 9h55, Monsieur Mario Tremblay s'est présenté au bureau municipal lors d'une ouverture de soumission pour l'appel d'offre pour le service de vidange, de collecte et de transport des boues de fosses septiques;
- CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Tremblay a déposé une offre de service factice, non conforme selon ses propres dire et sans aucune soumission de prix pour le service demandé en appel d'offres public, ce qui a simplement eu pour effet de faire perdre le temps des employés de la Municipalité et d'envenimer la relation;
- CONSIDÉRANT QU' en 2011, alors que la municipalité avait octroyé des contrats à d'autres entrepreneurs, les représentants de Carrière Clément Tremblay et fils avaient eu des comportements identiques envers les employés et élus, et des démarches pratiquement identiques avaient dû être déployées pour faire cesser l'intimidation et les demandes abusives de la part de l'entrepreneur;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu;
- QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Lavery afin leur soumettre le dossier pour qu'ils en prennent connaissance et nous propose les démarches légales en guise de pistes de solution pour faire cesser définitivement les actes d'intimidations envers les employés et les élus de la municipalité de Blue Sea et rétablir un climat sain et sécuritaire pour les employés et élus de la municipalité;
- QUE les options légales proposées soient ensuite soumises au Conseil pour déterminer la prochaine étape dans ce dossier litigieux avec l'entrepreneur Carrière Clément Tremblay et fils.

ADOPTÉE

Période de questions : aucune question, aucun contribuable présent.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2023-02-041
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire ordinaire du Conseil de ce 28 février 2023, soit close à 19h31.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Monsieur Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2023.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier